

<b>Document N° 3.4</b>
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Septembre 2005

## AGIRC

### *Association générale des institutions de retraite des cadres*

L'accord paritaire relatif à l'AGIRC et à l'ARRCO, conclu en novembre 2003, court jusqu'au 31 décembre 2008, avec une clause de revoyure en 2006. Selon l'accord, le salaire de référence est indexé sur l'évolution du salaire moyen et la valeur du point sur l'évolution des prix. Le maintien de ces règles jusqu'en 2050 se traduirait à terme par une baisse du rendement des régimes complémentaires et du taux de remplacement assuré par ces régimes. Pour le scénario présenté ici, il a été supposé que les règles qui prévalaient avant l'accord de novembre 2003 s'appliquent au-delà de 2008, soit une stabilisation du rendement des régimes avec des indexations de la valeur du point et du salaire de référence sur l'évolution des prix. D'autres hypothèses, en particulier celles d'une poursuite des termes de l'accord de novembre 2003, ont été étudiées et seront présentées ultérieurement.

Dans les régimes complémentaires AGIRC et ARRCO, les pensions liquidées avant 65 ans ne subissent pas les abattements d'anticipation si l'intéressé a droit au taux plein au régime général. Les allocations de droits directs servies sans abattement au titre de la « retraite à 60 ans » avant 65 ans, sont mises à la charge d'une structure spéciale, l'AGFF<sup>1</sup> qui dispose d'un financement propre. Les pensions projetées sont les pensions servies, sans abattement. En ressources, aux cotisations de retraite AGIRC, sont ajoutés le montant du financement de la « retraite à 60 ans » pris en charge par l'AGFF et le montant correspondant à la redistribution des excédents de l'AGFF<sup>2</sup> entre l'AGIRC et l'ARRCO. Les ressources de l'AGIRC sont également majorées, dans les comptes présentés ici, des versements de l'UNEDIC pour le chômage et des cotisations de retraite au titre des périodes de préretraite et de chômage indemnisé par l'Etat, prises en charge par le FSV depuis la loi de modernisation sociale de janvier 2002.

On notera que le régime de l'AGIRC dispose de réserves financières pour un montant estimé à environ 14,5 milliards d'euros en début de période, dont la gestion n'a pas été prise en compte dans cet exercice de projection.

---

<sup>1</sup> Association pour la Gestion du Fonds de Financement de l'AGIRC et de l'ARRCO.

<sup>2</sup> Selon les dispositions de l'accord paritaire du 13 novembre 2003, les excédents de l'AGFF sont affectés aux comptes de l'AGIRC et de l'ARRCO, selon des modalités de répartition prédéfinies.

## **1. Projections dans le cadre du scénario macroéconomique de taux de chômage à 4,5% à partir de 2015 et d'impact de la réforme de 2003 de +400 000 actifs en 2050**

### **Les effectifs de cotisants et la masse des cotisations**

Les effectifs de cotisants à l'AGIRC progresseraient d'environ 1,8% par an en moyenne d'ici 2015, sous l'effet du dynamisme de l'emploi et d'une hypothèse de poursuite de la hausse du taux d'encadrement. Après 2015, le taux d'encadrement continuerait d'augmenter pour atteindre près de 25% en 2050 (contre environ 20% actuellement) mais l'emploi commencerait à diminuer. Au total, les effectifs cotisants à l'AGIRC progresseraient encore jusque vers 2035, mais à un rythme ralenti, puis ils diminueraient de 0,1% par an en moyenne entre 2040 et 2050.

La réforme de 2003 aurait un impact sur la population active, donc sur l'emploi et les effectifs cotisants à l'AGIRC. Dans l'hypothèse étudiée ici où la population active serait rehaussée de près de 400 000 personnes à l'horizon 2050, la réforme de 2003 conduirait à un nombre de cotisants à l'AGIRC supérieur à ce qu'il aurait été en l'absence de réforme ; le surcroît d'effectifs cotisants est estimé à un peu plus de 70 000 personnes en 2050.

Par rapport aux hypothèses retenues en 2001, les effectifs cotisants à l'AGIRC, dans ce nouveau scénario, seraient un peu moins dynamiques jusqu'en 2010 puis progresseraient plus rapidement sur le reste de la période de projection. En 2040, les effectifs cotisants à l'AGIRC seraient supérieurs d'environ 380 000 à leur niveau prévu dans le cadre de l'exercice 2001.

Les évolutions de la masse des cotisations sont déterminées par celles des effectifs cotisants et par les évolutions relatives des salaires des cadres et du plafond de la sécurité sociale. Il a été supposé que la croissance du salaire moyen des cadres resterait inférieure en projection à la croissance du salaire moyen des non cadres, lequel évoluerait de façon très similaire au plafond de la sécurité sociale (+1,8% par an en pouvoir d'achat). L'écart de 0,5% observé en moyenne sur les années récentes, entre la croissance des salaires des non cadres et celle des cadres, se réduirait toutefois progressivement tout au long de la période de projection.

Au total, la masse des ressources, y compris la partie des excédents de l'AGFF intégrée au compte de l'AGIRC, progresserait à un rythme relativement modéré au-delà de 2010 (+1,4% par an en moyenne entre 2010 et 2050), après une phase de croissance plus rapide entre 2003 et 2010 (+2,7% par an en moyenne) liée au dynamisme des effectifs cotisants. En 2050, la masse des ressources s'élèverait à 34,2 milliards d'euros.

A l'horizon 2040, la masse des ressources serait inférieure de 2 milliards d'euros à celle qui avait été projetée en 2001 (-6,3 milliards d'euros si on ne prend pas en compte les excédents de l'AGFF), compte tenu notamment d'une hypothèse de croissance des salaires des cadres moins favorable que celle prise lors de l'exercice 2001.

### **Les effectifs de retraités et la masse des pensions**

Les effectifs de retraités de droit direct seraient multipliés par trois à l'horizon 2050 et atteindrait à cette date 4,4 millions de personnes. Leur croissance tendrait à diminuer sur toute la période de projection, passant d'un rythme annuel moyen de +4,3% entre 2003 et 2010 à +1,3% entre 2040 et 2050.

Il est supposé ici que la réforme de 2003 conduirait à modifier les âges moyens de départ à la retraite des cadres, en moyenne de +0,6 ans pour les hommes et de -0,3 an pour les femmes en 2050. L'allongement de la durée des études au fil des générations et les effets de la réforme de 1993 se traduiraient par un décalage supplémentaire d'un an de l'âge moyen de départ à la retraite des hommes d'ici 2030.

Au total, les effectifs de retraités de l'AGIRC progresseraient moins rapidement que selon les projections réalisées en 2001. Leur nombre serait révisé à la baisse de 8% en 2040 par rapport aux précédentes projections.

La masse des pensions progresserait moins rapidement que les effectifs de retraités ; elle serait multiplié par 2,4 d'ici 2050, date à laquelle elle représenterait 37,3 milliards d'euros. En effet, la pension moyenne servie par l'AGIRC diminueraient en euros constants jusque vers 2040 et n'augmenterait qu'en fin de période de projection. Cette évolution s'expliquerait par l'évolution défavorable de l'assiette des cotisations depuis les années 1970, en raison du différentiel de croissance entre le salaire des cadres et le plafond de la sécurité sociale, ainsi que par les baisses de rendement du régime, liées aux accords de 1996 et de 2003<sup>3</sup>.

Par rapport à l'exercice 2001, la masse des pensions évoluerait moins vite ; en 2040, l'écart avec les précédentes projections serait de -4,6 milliards d'euros.

### **Le solde technique et le solde élargi**

Le solde technique de l'AGIRC, différence entre la masse des cotisations – y compris les excédents de l'AGFF (pour la partie revenant au régime) – et la masse des prestations, serait positif jusqu'en 2011. Sur le reste de la période de projection, le solde technique serait négatif ; il avoisinerait -2 milliards d'euros entre 2025 et 2035 et, après une amélioration de courte durée, le solde se dégraderait en fin de période de projection pour atteindre environ - 3 milliards d'euros en 2050.

Hors les excédents de l'AGFF, le solde technique de l'AGIRC serait très proche de zéro les toutes premières années de la période de projection ; il deviendrait négatif dès 2008 et les déficits en euros constants ne cesseraient de se creuser ensuite (près de -2 milliards d'euros en 2015, -3 milliards en 2020, et -5,7 milliards d'euros en 2050).

Par rapport à l'exercice 2001, la situation financière de l'AGIRC hors AGFF<sup>4</sup> serait plus dégradée sur toute la période de projection ; en 2040, le déficit serait toutefois à peine plus élevé, de l'ordre de -4 milliards d'euros.

Le solde élargi de l'AGIRC est obtenu à partir du solde technique en retranchant les dépenses de gestion et d'action sociale dont le montant est supposé stable sur la période de projection (412 millions d'euros). Au total, le solde élargi deviendrait déficitaire dès 2005. Les besoins de financement s'élèveraient à environ 2 milliards d'euros en 2020 et 3,5 milliards d'euros à l'horizon de 2050.

---

<sup>3</sup> Rappelons qu'il est supposé que les termes de l'accord de 2003 ne sont pas prolongés après 2008.

<sup>4</sup> Les excédents de l'AGFF n'étaient pas reversés aux régimes complémentaires dans l'exercice 2001.

## **2. Variantes d'impact de la réforme de 2003 sur les comportements d'activité**

L'estimation des effets de la réforme de 2003 sur les comportements d'activité est fragile. En conséquence, deux variantes ont été étudiées en complément de l'hypothèse centrale de comportement.

Dans l'hypothèse où la réforme de 2003 se traduit par une augmentation de la population active d'environ 800 000 personnes en 2050 compte tenu d'un décalage de l'âge moyen de départ à la retraite deux fois plus important que dans l'hypothèse centrale, l'amélioration du solde technique de l'AGIRC consécutive à la mise en œuvre de la réforme serait d'environ 880 millions d'euros en 2050, contre 515 millions d'euros sous l'hypothèse centrale. Cette amélioration du solde technique s'expliquerait pour environ 80% par la hausse de la masse des cotisations (+720 millions d'euros en 2050) du fait de cotisants plus nombreux (environ 140 000 cotisants supplémentaires à terme) alors que la masse des pensions ne diminuerait que de 160 millions d'euros en 2050 car l'effet de la réduction des effectifs de retraités serait en partie compensée par la hausse de la pension moyenne.

Par rapport à l'hypothèse centrale de comportement, la masse des pensions augmenterait d'environ 300 millions d'euros à horizon de 2050 : la baisse supplémentaire des effectifs de retraités réduirait le montant des prestations mais cet effet serait plus que compensé par celui de la hausse du montant de la pension moyenne liée aux décalages d'âge de départ à la retraite supplémentaires. Parallèlement, la masse des cotisations serait supérieure d'environ 670 millions d'euros en 2050 en raison des cotisants plus nombreux.

Dans l'hypothèse où la réforme de 2003 ne modifie pas les comportements d'activité, en dehors des départs anticipés pour carrière longue, la réforme améliorerait le solde technique du régime d'environ 470 millions d'euros en 2050. Les gains financiers liés à la réforme proviendraient de la baisse de la pension moyenne en l'absence de modification du comportement d'activité alors que la hausse des effectifs de retraités liée aux départs anticipés pour carrière longue serait marginale (environ +3000). Sous cette hypothèse, les gains procurés par la réforme seraient plus faibles que dans les deux scénarios de recul de l'âge moyen de départ à la retraite lié à la réforme.

## **3. Variantes de taux de chômage**

Le scénario de référence suppose un retour au plein emploi à partir de 2015 à un niveau de taux de chômage de 4,5%. Compte tenu des incertitudes, quatre autres scénarios de taux de chômage ont été étudiés qui permettent de mesurer l'impact du niveau d'emploi sur les ressources du régime AGIRC. Les quatre scénarios sont :

- baisse du taux de chômage à 3% en 2015 ;
- baisse rapide du taux de chômage à 4,5%, dès 2010 ;
- baisse du taux de chômage à 7% en 2015 ;
- maintien d'un taux de chômage élevé à 9% en 2015.

L'hypothèse a été faite que les masses de prestations étaient identiques pour les cinq scénarios de taux de chômage<sup>5</sup> et que seuls les masses de cotisations et les versements du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) et de l'UNEDIC au titre de la prise en charge des périodes de chômage étaient affectés par l'hypothèse de taux de chômage.

Le changement du niveau de chômage entraîne une révision des effectifs de cotisants. Il a été supposé que la modification du niveau de chômage ne modifiait pas l'évolution des salaires. L'impact des variantes sur les cotisations salariales ne transite donc que par leur effet sur l'effectif de cotisants.

Au total, l'impact du chômage sur la situation financière du régime est la somme de deux effets de sens contraires : pour une année donnée, un niveau moins élevé de chômage augmente les cotisations sociales mais diminue les remboursements au titre de la prise en charge des cotisations chômage, et inversement lorsque le niveau de chômage est plus élevé.

Sous l'hypothèse d'un taux de chômage de 3% à partir de 2015, la masse des cotisations, hors transferts du FSV et de l'UNEDIC, serait supérieure de 0,5 milliard d'euros en 2020 et de 0,8 milliard d'euros en 2050 à la situation sous l'hypothèse de référence.

Sous l'hypothèse d'une baisse du chômage plus rapide que dans le scénario de référence, taux de chômage de 4,5% en 2010 au lieu de 2015, l'impact sur la masse des cotisations ne serait significatif que sur la période antérieure à 2015 (jusqu'à +0,7 milliard d'euros en 2010).

Avec un taux de chômage à 7% en 2015, la masse des cotisations serait réduite de 0,9 milliard d'euros en 2020 et de 1,4 milliard d'euros en 2050. Un taux de chômage s'établissant à 9% à partir de 2015 conduirait à une baisse des cotisations de 1,6 milliard d'euros en 2020 et de 2,4 milliards d'euros en 2050.

Les résultats de ces variantes modulés par l'évolution projetée des transferts en provenance du FSV et de l'UNEDIC, donnent des intervalles d'estimation pour le solde technique de l'AGIRC, correspondant aux deux scénarios extrêmes de taux de chômage (9% et 3% à partir de 2015). Ainsi, le solde technique de l'AGIRC en 2020 serait compris entre -2,9 milliards d'euros et -1,3 milliard d'euros. En 2050, l'intervalle serait plus large avec un solde technique estimé entre -5,0 milliards d'euros et -2,5 milliards d'euros.

#### **4. Variante de productivité**

Dans les scénarios précédents, il est supposé que la productivité du travail de long terme augmente de +1,8% par an. Compte tenu des incertitudes sur le niveau des gains de productivité futurs, le régime de l'AGIRC a étudié en variante une autre hypothèse de croissance de la productivité du travail beaucoup plus faible, égale à +1,0 %.

Comme il est fait par ailleurs l'hypothèse que le partage de la valeur ajoutée ne se déformait pas en projection, le salaire moyen par tête est supposé suivre la croissance de la productivité du travail, dans les deux scénarios. Ces scénarios reposent également sur l'hypothèse que le

---

<sup>5</sup> Cette hypothèse très simplificatrice a été retenue afin de ne pas trop alourdir la charge de travail des régimes concernés. Elle revient à considérer que les droits à la retraite ne sont pas modifiés selon que la personne a été au chômage ou en emploi dans les différents scénarios envisagés.

taux de chômage est stabilisé à 4,5% de la population active à partir de 2015 et que la réforme des retraites de 2003 modifie les comportements d'activité de telle sorte qu'en 2050, la population active est accrue d'environ 400 000 personnes par rapport à la situation avant réforme.

La variante de productivité faible n'a pas d'impact sur les effectifs de cotisants ou de retraités : seules les pensions et les cotisations par personne sont affectées.

L'effet le plus sensible et le plus immédiat de cette variante de productivité affecte la masse des cotisations, dont l'évolution serait très fortement réduite par rapport au scénario avec gains de productivité de +1,8% par an. En 2020, la masse des cotisations serait inférieure d'environ 12% à celle du scénario de gains de productivité plus élevés (écart de 2,6 milliards d'euros), alors que la masse des prestations ne serait que légèrement plus faible (-130 millions d'euros).

A plus long terme, la moindre croissance des salaires se répercuterait sur le niveau des pensions. En 2050, la masse des cotisations serait inférieure d'environ 30% à celle du scénario de gains de productivité à +1,8% par an<sup>6</sup> et la masse des pensions inférieure d'un peu plus de 13%.

Au total, dans l'hypothèse de gains de productivité de +1,0% par an, le solde technique de l'AGIRC serait davantage dégradé sur toute la période de projection. Le solde technique deviendrait négatif dès 2007 et le déficit du régime s'élèverait à environ -4,2 milliards d'euros en 2020 et -8,2 milliards d'euros en 2050, contre respectivement -1,7 milliard d'euros et -3,1 milliards d'euros sous l'hypothèse de gains de productivité de +1,8% par an.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de la productivité de 1,0% par an en moyenne, la croissance du PIB serait également fortement réduite. Exprimé en part de PIB, le déficit de l'AGIRC en 2050 apparaît davantage dégradé encore : il représenterait -0,33% du PIB contre -0,09% du PIB sous l'hypothèse d'une augmentation de productivité de 1,8% par an.

---

<sup>6</sup> Cet écart correspond à un déficit de croissance de 0,8 point par an entre 2004 et 2050 :  $(1,01/1,018)^{46} = 0,70$ .

# AGIRC (AGFF compris)

## Projections à long terme du régime de retraite

Scénario macroéconomique - Taux de chômage de 4,5% à partir de 2015  
- Impact de la réforme de 2003 : + 400 000 actifs en 2050

Indexation sur les prix  
Rendement technique constant

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock) Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	1 313 153	1 447 094	1 943 282	2 258 757	2 582 100	3 246 993	3 886 336	4 423 567
Nombre de pensionnés de droit dérivé	451 838	479 237	608 187	696 209	772 180	917 628	1 028 920	1 055 543
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	8 887	8 205	7 924	7 633	7 098	6 923	7 341
Pension moyenne de droit dérivé (euros)	-	5 388	5 308	5 208	5 031	4 709	4 572	4 564
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 173	21 525	23 593	27 369	31 608	37 293
Nombre de cotisants	3 277 478	3 538 971	4 025 506	4 385 366	4 488 388	4 583 132	4 606 069	4 550 918
Total des cotisations (Meuros)	12 902	12 983	15 838	17 925	19 325	22 120	25 438	29 179
Excédents AGFF	-	531	599	1 272	1 266	1 795	2 749	2 639
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	19 357	20 945	21 938	25 452	30 174	34 184
Rapport démographique corrigé **	2,13	2,10	1,79	1,68	1,51	1,24	1,05	0,92
Solde technique*** (Meuros)	-	626	184	-580	-1 656	-1 917	-1 434	-3 109
en % des dépenses	-	4,1%	1,0%	-2,7%	-7,0%	-7,0%	-4,5%	-8,3%
en % des cotisations	-	3,9%	0,9%	-2,8%	-7,5%	-7,5%	-4,8%	-9,1%
en % du PIB	-	0,04%	0,01%	-0,03%	-0,07%	-0,07%	-0,05%	-0,09%
Solde technique hors excédents AGFF (Meuros)	-	94	-416	-1 852	-2 922	-3 711	-4 183	-5 748

\*) Versements du FSV concernant les périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'Etat et versements de l'UNEDIC concernant le chômage

\*\*) Rapport démographique corrigé = nombre de cotisants / (nombre de droits directs + 50% nombre de droits dérivés)

\*\*\*) Solde technique = Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC - Total des pensions

Meuros = millions d'euros

### Variations cumulées depuis 2003 en %

Variations en euros constants pour les données financières

	de 2003 à 2010	de 2003 à 2015	de 2003 à 2020	de 2003 à 2030	de 2003 à 2040	de 2003 à 2050
Nombre de pensionnés de droit direct	34,3%	56,1%	78,4%	124,4%	168,6%	205,7%
Nombre de pensionnés de droit dérivé	26,9%	45,3%	61,1%	91,5%	114,7%	120,3%
Pension moyenne de droit direct	-7,7%	-10,8%	-14,1%	-20,1%	-22,1%	-17,4%
Pension moyenne de droit dérivé	-1,5%	-3,3%	-6,6%	-12,6%	-15,2%	-15,3%
Total des pensions	24,2%	39,4%	52,8%	77,2%	104,7%	141,5%
Nombre de cotisants	13,7%	23,9%	26,8%	29,5%	30,2%	28,6%
Total des cotisations	22,0%	38,1%	48,8%	70,4%	95,9%	124,7%
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC	20,5%	30,4%	36,5%	58,4%	87,8%	112,8%

### Variations annuelles moyennes en %

Variations en euros constants pour les données financières

	de 2003 à 2010	de 2010 à 2015	de 2015 à 2020	de 2020 à 2030	de 2030 à 2040	de 2040 à 2050
Nombre de pensionnés de droit direct	4,3%	3,1%	2,7%	2,3%	1,8%	1,3%
Nombre de pensionnés de droit dérivé	3,5%	2,7%	2,1%	1,7%	1,2%	0,3%
Pension moyenne de droit direct	-1,1%	-0,7%	-0,7%	-0,7%	-0,2%	0,6%
Pension moyenne de droit dérivé	-0,2%	-0,4%	-0,7%	-0,7%	-0,3%	0,0%
Total des pensions	3,1%	2,3%	1,9%	1,5%	1,5%	1,7%
Nombre de cotisants	1,9%	1,7%	0,5%	0,2%	0,0%	-0,1%
Total des cotisations	2,9%	2,5%	1,5%	1,4%	1,4%	1,4%
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC	2,7%	1,6%	0,9%	1,5%	1,7%	1,3%

### Variations annuelles moyennes en millions d'euros 2003

	de 2003 à 2010	de 2010 à 2015	de 2015 à 2020	de 2020 à 2030	de 2030 à 2040	de 2040 à 2050
Total des pensions	533	470	414	378	424	568
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC (Meuros)	470	318	199	351	472	401
Solde technique	-63	-153	-215	-26	48	-168

# AGIRC (AGFF compris)

## Projections à long terme du régime de retraite

Scénario macroéconomique - Taux de chômage de 4,5% à partir de 2015  
- Impact de la réforme de 2003 : + 400 000 actifs en 2050

Indexation sur les prix

Montants sur l'année (stock)	Les données financières sont exprimées en euros constants 2003							
	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Cotisations, Excédents AGFF, FSV, UNEDIC* (1)	-	16 068	19 357	20 945	21 938	25 452	30 174	34 184
Total recettes (2)	-	16 068	19 357	20 945	21 938	25 452	30 174	34 184
Total Prestations (3)	-	15 442	19 173	21 525	23 593	27 369	31 608	37 293
Gestion, Action Sociale	370	375	412	412	412	412	412	412
Total dépenses (4)	-	15 817	19 586	21 937	24 006	27 781	32 020	37 705
<b>Soldes</b>								
Solde technique (1) - (3)	-	626	184	-580	-1 656	-1 917	-1 434	-3 109
Solde élargi (2) - (4)	-	251	-229	-992	-2 068	-2 329	-1 846	-3 521
Solde élargi en % du PIB	-	0,02%	-0,01%	-0,05%	-0,09%	-0,09%	-0,06%	-0,10%

\*) Versements du FSV concernant les périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'Etat et versements de l'UNEDIC concernant le chômage



# AGIRC (AGFF compris)

## Réforme de 2003 et comportement d'activité : résultats de variantes Scénario macroéconomique avec taux de chômage de 4,5% à partir de 2015

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Indexation sur les prix

### Scénario en l'absence de la réforme de 2003

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	1 313 153	1 447 094	1 955 051	2 300 725	2 633 740	3 286 129	3 914 951	4 457 786
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	8 887	-	-	-	-	-	-
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 355	22 115	24 119	27 697	31 842	37 755
Nombre de cotisants	3 277 478	3 538 971	4 026 304	4 343 219	4 427 779	4 511 613	4 537 918	4 481 491
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	19 522	21 082	21 960	25 224	29 939	34 133
Rapport démographique corrigé **	2,13	2,10	1,76	1,64	1,46	1,20	1,02	0,90
Solde technique*** (Meuros)	-	626	167	-1 034	-2 159	-2 473	-1 902	-3 623
en % du PIB	-	0,04%	0,01%	-0,05%	-0,10%	-0,10%	-0,06%	-0,10%

### Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 accroît la population active de + 400 000 en 2050

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	1 313 153	1 447 094	1 943 282	2 258 757	2 582 100	3 246 993	3 886 336	4 423 567
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	8 887	8 205	7 924	7 633	7 098	6 923	7 341
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 173	21 525	23 593	27 369	31 608	37 293
Nombre de cotisants	3 277 478	3 538 971	4 025 506	4 385 366	4 488 388	4 583 132	4 606 069	4 550 918
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	19 357	20 945	21 938	25 452	30 174	34 184
Rapport démographique corrigé **	2,13	2,10	1,79	1,68	1,51	1,24	1,05	0,92
Solde technique*** (Meuros)	-	626	184	-580	-1 656	-1 917	-1 434	-3 109
en % du PIB	-	0,04%	0,01%	-0,03%	-0,07%	-0,07%	-0,05%	-0,09%

### Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 accroît la population active de + 800 000 en 2050

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	1 313 153	1 447 094	1 913 795	2 211 476	2 545 896	3 203 214	3 847 887	4 396 609
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	8 887	8 229	7 946	7 700	7 200	7 015	7 444
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	18 986	21 194	23 488	27 394	31 723	37 592
Nombre de cotisants	3 277 478	3 538 971	4 042 366	4 430 516	4 551 964	4 657 586	4 677 164	4 623 287
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	19 496	20 971	22 144	25 816	30 801	34 850
Rapport démographique corrigé **	2,13	2,10	1,82	1,73	1,55	1,27	1,07	0,94
Solde technique*** (Meuros)	-	626	510	-223	-1 344	-1 578	-922	-2 742
en % du PIB	-	0,04%	0,03%	-0,01%	-0,06%	-0,06%	-0,03%	-0,08%

### Scénario dans l'hypothèse où la réforme de 2003 ne modifie pas les comportements d'activité (prise en compte uniquement des départs anticipés pour carrière longue)

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Nombre de pensionnés de droit direct	1 313 153	1 447 094	1 972 663	2 303 864	2 636 901	3 289 290	3 918 112	4 460 947
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	8 887	8 213	8 023	7 661	7 082	6 888	7 299
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 420	22 111	24 088	27 605	31 651	37 306
Nombre de cotisants	3 277 478	3 538 971	4 008 596	4 340 080	4 424 618	4 508 452	4 534 757	4 478 330
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	19 304	21 080	21 998	25 367	30 023	34 154
Rapport démographique corrigé **	2,13	2,10	1,76	1,64	1,46	1,20	1,02	0,90
Solde technique*** (Meuros)	-	626	-117	-1 030	-2 090	-2 238	-1 628	-3 152
en % du PIB	-	0,04%	-0,01%	-0,05%	-0,09%	-0,09%	-0,05%	-0,09%

\*) Versements du FSV concernant les périodes de préretraite et de chômage indemnités par l'Etat et versements de l'UNEDIC concernant le chômage

\*\*) Rapport démographique corrigé = nombre de cotisants / (nombre de droits directs + 50% nombre de droits dérivés)

\*\*\*) Solde technique = Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC - Total des pensions

Meuros = millions d'euros

# AGIRC (AGFF compris)

## Variantes de taux de chômage

### Scénario macroéconomique avec impact de la réforme de 2003 de +400 000 actifs en 2050

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Indexation sur les prix

#### Scénario dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 3% à partir de 2015

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 173	21 525	23 593	27 369	31 608	37 293
Nombre de cotisants	3 277 478	3 538 971	4 076 712	4 480 353	4 584 894	4 680 600	4 703 727	4 647 454
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	19 565	21 328	22 338	25 911	30 717	34 793
Rapport démographique corrigé **	2,13	2,10	1,81	1,72	1,54	1,26	1,07	0,94
Solde technique*** (Meuros)	-	626	392	-196	-1 256	-1 458	-891	-2 500
en % du PIB	-	0,04%	0,02%	-0,01%	-0,05%	-0,05%	-0,03%	-0,07%

#### Scénario dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 4,5% à partir de 2015

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 173	21 525	23 593	27 369	31 608	37 293
Nombre de cotisants	3 277 478	3 538 971	4 025 506	4 385 366	4 488 388	4 583 132	4 606 069	4 550 918
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	19 357	20 945	21 938	25 452	30 174	34 184
Rapport démographique corrigé **	2,13	2,10	1,79	1,68	1,51	1,24	1,05	0,92
Solde technique*** (Meuros)	-	626	184	-580	-1 656	-1 917	-1 434	-3 109
en % du PIB	-	0,04%	0,01%	-0,03%	-0,07%	-0,07%	-0,05%	-0,09%

#### Scénario dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 7% à partir de 2015

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 173	21 525	23 593	27 369	31 608	37 293
Nombre de cotisants	3 277 478	3 538 971	3 928 772	4 198 619	4 297 260	4 390 213	4 412 892	4 360 555
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	18 973	20 213	21 175	24 575	29 183	33 071
Rapport démographique corrigé **	2,13	2,10	1,75	1,61	1,45	1,18	1,00	0,88
Solde technique*** (Meuros)	-	626	-200	-1 311	-2 419	-2 794	-2 425	-4 222
en % du PIB	-	0,04%	-0,01%	-0,06%	-0,11%	-0,11%	-0,08%	-0,12%

#### Scénario dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 9% à partir de 2015

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 173	21 525	23 593	27 369	31 608	37 293
Nombre de cotisants	3 277 478	3 538 971	3 856 200	4 060 854	4 156 861	4 248 614	4 271 101	4 220 643
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	18 706	19 718	20 660	23 983	28 480	32 282
Rapport démographique corrigé **	2,13	2,10	1,72	1,56	1,40	1,15	0,97	0,85
Solde technique*** (Meuros)	-	626	-468	-1 807	-2 934	-3 385	-3 128	-5 011
en % du PIB	-	0,04%	-0,03%	-0,09%	-0,14%	-0,14%	-0,11%	-0,15%

#### Scénario dans l'hypothèse d'un taux de chômage de 4,5% à partir de 2010

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 173	21 525	23 593	27 369	31 608	37 293
Nombre de cotisants	3 277 478	3 538 971	4 190 160	4 384 780	4 487 637	4 582 127	4 605 011	4 549 848
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	19 968	20 908	21 893	25 400	30 115	34 116
Rapport démographique corrigé **	2,13	2,10	1,86	1,68	1,51	1,24	1,05	0,92
Solde technique*** (Meuros)	-	626	794	-617	-1 701	-1 968	-1 493	-3 177
en % du PIB	-	0,04%	0,04%	-0,03%	-0,08%	-0,07%	-0,05%	-0,09%

\*) Versements du FSV concernant les périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'Etat et versements de l'UNEDIC concernant le chômage

\*\*) Rapport démographique corrigé = nombre de cotisants / (nombre de droits directs + 50% nombre de droits dérivés)

\*\*\*) Solde technique = Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC - Total des pensions

Meuros = millions d'euros

## AGIRC (AGFF compris)

### Variantes de gains de productivité

**Scénario macroéconomique - Taux de chômage de 4,5% à partir de 2015**

**- Impact de la réforme de 2003 : +400 000 actifs en 2050**

Effectifs en moyenne annuelle et montants sur l'année (stock)

Indexation sur les prix

#### Scénario dans l'hypothèse d'un taux de croissance des salaires réels de +1% par an

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	8 887	8 203	7 910	7 584	6 886	6 383	6 294
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 169	21 491	23 461	26 636	29 345	32 250
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	18 398	19 130	19 293	20 768	22 880	24 011
Solde technique** (Meuros)	-	626	-772	-2 361	-4 169	-5 869	-6 465	-8 239
en % du PIB	-	0,04%	-0,04%	-0,12%	-0,21%	-0,27%	-0,28%	-0,33%

#### Rappel: scénario dans l'hypothèse d'un taux de croissance des salaires réels de +1,8% par an

Les données financières sont exprimées en euros constants 2003

	2000	2003	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Pension moyenne de droit direct (euros)	-	8 887	8 205	7 924	7 633	7 098	6 923	7 341
Total des pensions (Meuros)	-	15 442	19 173	21 525	23 593	27 369	31 608	37 293
Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC * (Meuros)	-	16 068	19 357	20 945	21 938	25 452	30 174	34 184
Solde technique** (Meuros)	-	626	184	-580	-1 656	-1 917	-1 434	-3 109
en % du PIB	-	0,04%	0,01%	-0,03%	-0,07%	-0,07%	-0,05%	-0,09%

\*) Versements du FSV concernant les périodes de préretraite et de chômage indemnisées par l'Etat et versements de l'UNEDIC concernant le chômage

\*\*) Solde technique = Total des cotisations + Excédents AGFF + FSV + UNEDIC - Total des pensions

Meuros = millions d'euros